

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EFFORTS ACCRUS POUR L'ÉDUCATION NATIONALE DANS L' AISNE

Laon, le 11 février 2021

Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est tenu le 9 février 2021, sous la présidence de Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, et en présence de Frédéric Vanier, conseiller départemental représentant le Conseil départemental et Hervé Sebille, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

LE PREMIER DEGRÉ

La priorité donnée au 1er degré se renforce à la rentrée 2021

Les prévisions d'effectifs dans les écoles publiques du département de l'Aisne sont de 46 754, soit 1 184 élèves de moins qu'à la rentrée 2020.

L'Aisne se voit dotée de 6 postes supplémentaires (43 sur quatre ans). Cette augmentation des emplois, parallèle à la baisse démographique, entraînera une **hausse du taux d'encadrement global qui atteindra 6,32 postes d'enseignants pour 100 élèves** (pour rappel, l'an dernier, ce taux était de 6,16 pour le département contre 5,98 au niveau académique et 5,74 au niveau national).

Autrement dit, le nombre moyen d'élèves par classe dans l'Aisne est de 20,95 contre 22,20 en moyenne nationale.

Les **dédouplements des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire sont effectifs** dans le département. Le **plan numérique pour les écoles** (7 millions d'euros) a été largement déployé.

Conformément à la volonté du gouvernement dans ces circonstances exceptionnelles que connaît le pays, aucune fermeture d'école ne sera prononcée dans les communes des zones rurales de moins de 5 000 habitants sans l'accord de la collectivité qui en a la compétence scolaire.

La priorité accordée à la maternelle se conforte à la rentrée scolaire 2021

Pour la deuxième année consécutive, la **scolarisation des enfants de 3 ans** sera effective partout sur le département. Cette priorité s'est concrétisée par la **limitation à 24 élèves** dans les classes de grande section, CP et CE1 du département.

Le dédoublement des classes de grande section en REP+ (Réseaux d'éducation prioritaire) est généralisé.

La priorité aux décharges des directeurs d'école est confortée

Ecoles à 1 classe : passage de 4 jours/an à 6 jours/an de décharge

Ecoles à 2 et 3 classes : passage de 10 jours/an à 12 jours/an de décharge

Ecoles élémentaires à 9 classes : passage de la décharge d'1/3 à 1/2

Ecoles élémentaires à 13 classes : passage de la décharge d'1/2 à 3/4.

LE SECOND DEGRÉ

Dans le contexte d'une légère baisse des effectifs prévisionnels dans le second degré pour la rentrée 2021, l'évolution de la dotation départementale est de moins 8.

La priorité accordée aux élèves en situation de handicap se confirme

Afin de garantir une scolarité la plus adaptée aux besoins des élèves en situation de handicap, l'ouverture de 5 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) se fera à la rentrée scolaire 2021, 4 dans les collèges et une en lycée professionnel.

Les priorités nationales

Le département conforte les classes de 53 bi-langues, 27 de langues et cultures européennes, 54 de langues et cultures de l'antiquité et 54 chorales.

Le dispositif « devoirs faits »

Afin de lutter contre les inégalités et favoriser l'autonomie des élèves, le dispositif devoirs faits est conforté, chaque élève bénéficie de 2h par semaine.

Des moyens complémentaires pour la rentrée 2021

Une division de sixième est ouverte au collège de Rozoy-sur-Serre et une également au collège de La Capelle.

Après Saint-Quentin, le dispositif **Cité éducative** va se déployer à Soissons, autour du collège Gérard Philippe.